

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Yanno-----
ARTICLE 5

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« à l'avant-dernier alinéa »,

les mots :

« à l'alinéa 26 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.